

Mardi 24 janvier 2023

Intervention de Mme Agnès CANAYER,

---

Madame la Présidente,  
Monsieur le Ministre,

**Brexit, crise sanitaire et crise énergétique n'ont pas épargné les lignes Transmanche !** Pour limiter leurs impacts, l'Etat avait engagé des mesures de chômage partiel et un remboursement de l'intégralité des cotisations salariales pour les compagnies de ferries battant pavillons français à l'internationale.

**Ces mesures de soutien de la filière Transmanche ont cependant généré une différence de traitement avec les lignes de ferries gérées en délégation de service public (DSP).**

C'est le cas de la ligne de Dieppe-Newhaven, dont l'exploitation est déléguée à DFDS Seaways par le Syndicat Mixte de Promotion de l'Activité Transmanche (SMPAT) et porté par le Département de la Seine-Maritime.

**A deux reprises, son Président, Bertrand BELLANGER, a sollicité le Premier ministre** pour que la ligne de Dieppe-Newhaven puisse bénéficier du remboursement des cotisations salariales, sans succès...

**Dans le cadre du Fontenoy du maritime**, l'État a prorogé pour trois années supplémentaires le remboursement des cotisations salariales, dit « *netwage* », pour les navires battant pavillon français, à l'exclusion une nouvelle fois des armateurs exploitant des lignes sous DSP. **Or, le maintien de cette exclusion des lignes opérées au moyen d'une DSP pourrait s'avérer désormais préjudiciable** si elle venait à perdurer.

L'absence de soutien de l'Etat dégrade fortement l'attractivité du modèle d'exploitation en DSP qui pourtant responsabilise au mieux le délégataire dans la bonne gestion du service public. Si un possible cumul d'aides par l'exonération et la compensation de service public est contraire aux règles européennes, Il semblerait qu'il soit possible de lever les risques de surcompensation ou de cumul d'aides qui ont pu être à l'origine de l'exclusion des DSP.

Dès lors, quelle est la position du Gouvernement quant à l'ouverture du dispositif des Netwages dans les délégations de service public comme celle de Dieppe-Newhaven.

Je vous remercie.

Réponse :

Monsieur le Ministre, **la DSP Dieppe Newhaven a été renouvelée au 1er janvier 2023**, la délégation de service public (DSP) est responsabilisante et son attractivité doit être maintenue. Sans quoi, elle sera délaissée, au détriment de nos concitoyens.